

**RELEVÉ DE DÉCISION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 9 SEPTEMBRE 2024 À 20 H**

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres présents : 18
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suppléants : /
Nombre de votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre à vingt heures, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne se sont réunis au siège de la communauté de communes de Yenne, sise 133 Chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD.

Membres présents : Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BLANCHIN Julien, BOLLIET Claudine, BOIRON Laurence, CHALBOS Stéphanie, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, DUMOLLARD Guy, ETAIX Jean-Marc, GARIOUD Christian, GIROD Virginie, GOJON Martine, MASSON Jean-Jacques, MILLION-BRODAZ Patrick, MOIROUD François, PERRIAND Eric, PIQUET Jérôme, SULPICE Pierre et VERRON Frédéric

Absents ou excusés : Mesdames et Messieurs DANTIN Jean-Jacques, GANDY Sandrine, GUILBERT Laure, HEBRARD Jean-François, LAMIRAL Stéphane, PADERNOZ René et VIGNE Cédric

Pouvoirs :

Mme GANDY Sandrine à M. MASSON Jean-Jacques

Mme GUILBERT Laure à Mme COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne

M. DANTIN Jean-Jacques à M. PERRIAND Eric

M. PADERNOZ René à Mme BOLLIET Claudine

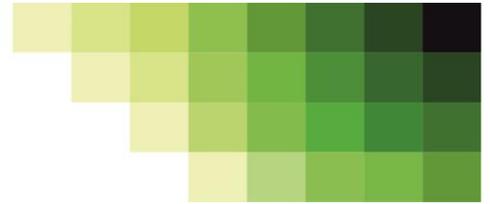
M. VIGNE Cédric à M. MOIROUD François

Suppléant : /

Madame Martine GOJON est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ❖ Intervention du SMAPS sur le bilan de l'inventaire des ZAE
- ❖ Convention locaux périscolaires St-Jean de Chevelu
- ❖ Convention de groupement de commande – travaux Cœur de territoire
- ❖ Gendarmerie : avenant Société ESPACS (lot 17)
- ❖ Chantier du Chemin de la Curiaz : avenant EIFFAGE
- ❖ Validation du DCE pour le marché de collecte des ordures ménagères en apport volontaire
- ❖ RPQS Eau + Déchets + SPANC
- ❖ Frelon asiatique – Participation de la CCY au GDS Savoie
- ❖ Questions diverses



Le procès-verbal du conseil communautaire du 8 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité, après prise en compte des modifications demandées par M. René PADERNOZ (ci-dessous en italique et soulignées) :

↳ Page 2 concernant la demande d'intégration de la commune de Chanaz : « *M. HUSSON lit une note fournie précisant les motivations de la commune et l'intérêt d'une adhésion à la CCY* ».

↳ Page 3 concernant la demande d'intégration de la commune de Chanaz : « *cette adhésion permettrait de bénéficier de la manne de la CNR, ainsi que d'une importante taxe de séjours pour l'office de tourisme* »

↳ Page 3 concernant la demande d'intégration de la commune de Chanaz : « *Il prend en exemple les différentes consultations lancées à l'époque par la commune de Yenne, avec des retours assez faibles des administrés (2 % de réponse)* ».

↳ Page 4 concernant la demande d'intégration de la commune de Chanaz : « *M. PADERNOZ estime par ailleurs que l'intégration de Chanaz permettrait de rééquilibrer géographiquement le centre de la communauté de communes. Chanaz couvre en effet l'intégralité de la partie amont de notre Rhône. Elle finaliserait ainsi le tracé complet côté Savoie* ».

↳ Page 4 concernant la demande d'intégration de la commune de Chanaz : « *(...) M. PADERNOZ estime qu'il aurait été mieux de dire les contenus des dernières interventions en présence des intéressés* ».

Par contre, le vote ayant été tenu à bulletin secret, le Conseil rejette à la majorité la demande de M. PADERNOZ de préciser dans le compte-rendu le choix de son vote.

❖ Intervention du SMAPS sur le bilan de l'inventaire des ZAE

M. le Président accueille Mme Adeline MASBOU et M. Kévin GUEFFIER du SMAPS afin de faire le bilan de l'inventaire des ZAE. Il est présenté ensuite un document (Cf ci-joint).

M. GUEFFIER précise qu'une délibération du Conseil communautaire est nécessaire pour arrêter l'inventaire. Il rappelle que l'objectif de l'Etat est de combler les surfaces vacantes plutôt que de réaliser des extensions.

Cet inventaire a vocation à être réactualisé tous les 6 ans. Mais il paraît plus pertinent de le faire tous les 3 ans pour éviter un trop grand décalage dans les données.

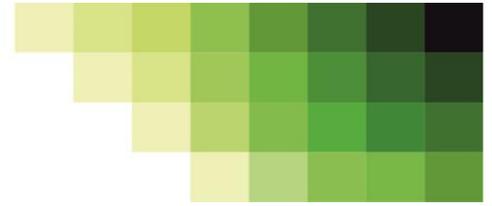
Le Conseil communautaire VALIDE et ARRÊTE, à l'unanimité, l'inventaire des ZAE

M. le Président profite de cette question pour revenir sur la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021, et l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) pour 2050. Afin de faciliter la mise en œuvre du dispositif localement, il a été convenu que le SMAPS accompagnerait les communes dans l'intégration des objectifs ZAN au sein de leur document d'urbanisme.

M. le Président remercie Mme Adeline MASBOU et M. Kévin GUEFFIER pour leur intervention.

❖ Convention locaux périscolaires St-Jean de Chevelu

Mme Virginie GIROD informe le Conseil de la nécessité de réactualiser la convention relative à la mise à disposition des locaux pour le périscolaire sur St-Jean de Chevelu.



Elle précise que la commune de St-Jean de Chevelu met à disposition du service périscolaire une salle supplémentaire pour l'accueil des enfants sur les créneaux de pause méridienne et du soir.

Il convient donc d'actualiser les surfaces disponibles mises à disposition, sachant que la surface totale est désormais portée de 57 m² à 116,06 m². Le tarif de 10 €/m² reste quant à lui inchangé.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la nouvelle convention sur les locaux périscolaires à St-Jean de Chevelu

M. le Président rappelle que la rentrée s'est bien passée, même si des difficultés demeurent sur certains sites, faute de trouver le personnel suffisant pour assurer pleinement le service périscolaire. Cela conduit parfois à refuser des enfants.

❖ Convention de groupement de commande – travaux Cœur de territoire

Il est rappelé que l'opération « Cœur de territoire » comprend notamment la réalisation de travaux de voirie dans différents secteurs du centre bourg de Yenne et qu'elle prévoit également, dans un souci de cohérence, la reprise des réseaux d'eaux pluviales, d'eaux usées et d'eau potable, ces derniers travaux relevant de la compétence de la CCY.

Dans ce cadre, la commune de Yenne et la CCY se sont groupées en 2023 dans le cadre d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre unique d'aménagement de voirie.

Souhaitant maintenant passer à la réalisation des travaux, la commune de Yenne et la CCY désirent renouveler le principe de la constitution d'un groupement de commandes pour la passation des marchés de travaux selon la répartition et les compétences suivantes :

- Commune de Yenne : Aménagement de voirie en surface, éclairage public, eaux usées et eaux pluviales
- CCY : Réseaux d'eau potable

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, la convention de groupement de commandes avec la commune de Yenne concernant les travaux « Cœur de territoire »

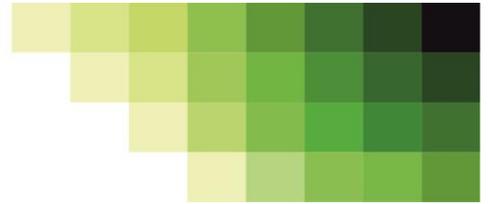
Le Conseil communautaire DESIGNE, à l'unanimité, les représentants au sein du groupement : Mme Laurence BOIRON et M. Guy DUMOLLARD comme titulaires, et Mmes Virginie GIROD et Martine GOJON comme suppléantes

❖ Gendarmerie : avenant Société ESPACS (lot 17)

Il est signalé au Conseil que suite à la modification du sas d'entrée de la gendarmerie et du portail séparant la brigade des logements, il convient de passer un deuxième avenant sur le lot 17 « Portails ». Le montant du marché avec les avenants s'élève désormais à 83 024 € HT

M. le Président précise qu'un bilan définitif du projet et des coûts sera présenté courant octobre

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, l'avenant concernant la Société ESPACS (lot 17) pour la brigade de gendarmerie, tel que précisé ci-dessus.



❖ Chantier du Chemin de la Curiaz : avenant EIFFAGE

Il est signalé au Conseil que suite à la modification des crosses des candélabres du parking, il convient de passer un avenant pour valider la moins-value de la société EIFFAGE qui s'élève à – 2 082.36 € HT

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, l'avenant concernant la Société EIFFAGE pour le chantier du Chemin de la Curiaz, tel que précisé ci-dessus.

❖ Validation du DCE pour le marché de collecte des ordures ménagères en apport volontaire

Il est rappelé que le marché de collecte des ordures ménagères s'arrête au 31 décembre 2024. Il convient donc de valider le dossier de consultation afin de relancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert, le marché étant supérieur au seuil de 221 000 € HT. La durée du marché est de 3 ans + 1 ans + 1 ans

M. Pierre SULPICE rappelle la forte augmentation du coût de la collecte, liée à la formule de révision des prix prévue dans le marché précédent, formule pas avantageuse pour la collectivité. Il convient de ne pas renouveler la même erreur, en laissant notamment les soumissionnaires proposer leur propre formule de révision des prix.

Le Conseil valide et demande à ce que cela soit précisé dans le marché *.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, le DCE pour le marché de collecte des ordures ménagères en apport volontaire

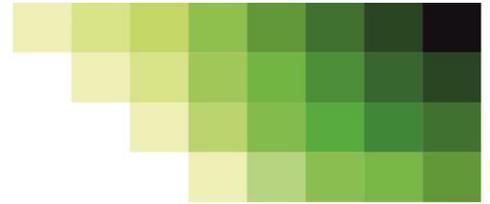
Mme Lauriane COUTURIER SAINT-MAURICE souhaiterait que des affiches puissent être de nouveau posées sur les bennes bleues, en attendant leur remplacement, afin d'améliorer les conditions de la collecte. Il est convenu de rééditer un nouveau jeu d'affiches et que la pose s'effectuera par les services de la CCY.

** Après vérification, le Code de la commande publique précise que la clause de révision de prix incombe au pouvoir adjudicateur et qu'elle doit être obligatoirement présente dans le CCAP lors du lancement de la consultation, ceci afin de pouvoir comparer les offres sur la même base. La seule possibilité de laisser la liberté aux candidats de proposer une formule de révision consiste à autoriser les variantes. Mais cela est fortement déconseillé car en tout état de cause, l'entreprise aura intérêt à proposer une formule qui lui est encore plus favorable que celle prévue par la collectivité.*

❖ RPQS Eau + Déchets + SPANC

Il est présenté le « Rapport sur le Prix et la Qualité du Service » (RPQS) pour les services Eau, SPANC et Déchets. Ces documents, produits tous les ans, permettent aux usagers de se rendre compte du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, les rapports sur le Prix et la Qualité du Service 2023 pour le SPANC, l'Eau et les Déchets.



❖ Frelon asiatique – Participation de la CCY au GDS Savoie

Il est rappelé que l'Etat a confié à la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire (FRGDS) l'organisation de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre le frelon asiatique au niveau régional.

Le GDS des Savoie, via sa Section Apicole, est chargé d'animer ce dispositif au niveau du département de Savoie et Haute Savoie.

Il est précisé que de nombreuses collectivités de Savoie se sont positionnées favorablement sur la mise en place d'un dispositif de surveillance et de lutte collective contre le frelon asiatique sur le territoire de la CCY, à travers le Groupement de Défense Sanitaire des Savoie.

La participation financière de la CCY s'élèverait à 1 083,48 € pour cette année.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la participation de la CCY au GDS des Savoie à hauteur de 1 083,48 € pour 2024

❖ Questions diverses

- Service Express Régional Métropolitain (SERM)

M. le Président informe le Conseil que le Comité syndical a validé la participation du SMAPS aux études de préfiguration du SERM de Grand Chambéry et Grand Annecy. Aussi, il est nécessaire d'avoir la position des 3 EPCI de l'Avant Pays Savoyard, via une motion approuvant leur intégration dans la phase d'études du SERM.

Il souligne que le SERM est un projet d'accélération des politiques publiques de mobilité avec des réalisations sur le ferroviaire, sur les pôles d'échanges de multimodalité, les bus à haut niveau de services et le réseau cyclable.

L'objectif est de développer et hiérarchiser des rabattements multimodaux, express et à haut niveau de services vers une épine dorsale ferroviaire constituée par la colonne Aix les Bains – Montmélian

M. le Président précise que cette étude est financée à hauteur de 75 % par l'Etat (50 %) et la Région (25 %).

Le reste à charge est partagé entre les collectivités signataires. La participation de l'Avant Pays pourrait s'élever à 50 000 € environ.

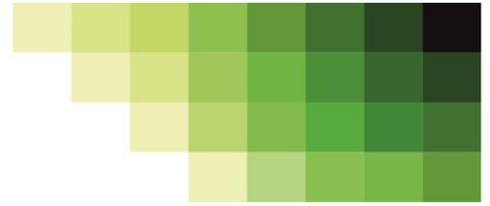
Le Conseil communautaire valide, à l'unanimité, la motion approuvant l'intégration de l'Avant Pays Savoyard dans la phase d'études du SERM.

Mme Laurence BOIRON et M. Jean-Marc ETAIX sont désignés pour représenter la CCY sur ce dossier.

- Audit au CIAS et à l'EHPAD de Yenne

M. le Président informe le Conseil du lancement d'un audit au sein du CIAS et de l'EHPAD de Yenne afin de clarifier l'organisation et le fonctionnement de ces structures, d'analyser le système de gouvernance et d'optimiser les processus organisationnels. L'objectif est de s'inscrire dans une nouvelle dynamique de gestion prévisionnelle et d'efficacité collective.

Le coût de cet audit, assuré par M. Daniel DONZEL, consultant et ancien responsable RH, s'élève à 8 000 € et sera partagé à moitié entre le CIAS et l'EHPAD.



M. le Président en profite pour rappeler que l'EHPAD de Novalaise a recruté un nouveau directeur, et précise que M. PUVILLAND deviendra désormais directeur de l'EHPAD de Yenne à temps plein.

- Locaux SMAPS

M. le Président informe le Conseil que la CC Val Guiers a annoncé son besoin de récupérer les bureaux occupés par le SMAPS avant le 1^{er} septembre 2025.

Une nouvelle réunion de Bureau du syndicat aura lieu le 26 septembre prochain. D'ici là, il est demandé de recenser les locaux autour de 150-200 m² qui seraient disponibles et suffisamment centraux pour pouvoir abriter le SMAPS.

M. le Président précise que le montage financier de cette opération devra être construit avec les 3 EPCI. Des subventions seront notamment recherchées. Il rappelle par ailleurs que le loyer et les coûts de fonctionnement versés à la CCVG s'élèvent à 33 000 € par an, et que le syndicat a environ 100 000 € de réserve en investissement.

- Inauguration des travaux Chemin de la Curiaz

M. le Président rappelle au Conseil l'inauguration des travaux Chemin de la Curiaz prévue ce samedi 14 septembre à 10h30 devant l'intercommunalité. Il regrette toutefois que cette inauguration n'ait pas été organisée conjointement avec celle de la gendarmerie prévue prochainement.

M. François MOIROUD estime que les financeurs n'étant pas les mêmes, il était préférable de dissocier les deux événements.

- Quelques dates

Mme Laurence BOIRON souhaite rappeler au Conseil deux dates :

- Jeudi 19 septembre matin : visite à Bugey Sud pour découvrir l'organisation et la gestion du transport à la demande dans l'intercommunalité.

- Mardi 8 octobre à 18 h : Commission déchets, avec à l'ordre du jour l'implantation des nouvelles bennes. Mme BOIRON précise qu'elle ira à la rencontre des communes pour définir avec elles les lieux d'implantation.

Séance levée à 22H00

Fait à Yenne, le 12 septembre 2024

Le Président,
G. DUMOLLARD